

Communiqué de presse
Lyon, le 10 décembre 2024

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS : LA VILLE DE LYON SIGNE LA CHARTE D'ENGAGEMENT LGBT+ DE L'AUTRE CERCLE

Lundi 9 décembre, la Ville de Lyon a signé la *Charte d'engagement LGBT+* de l'association L'Autre Cercle. Ce document vise à promouvoir l'inclusion des personnes LGBTI+ dans le monde du travail. En signant cette charte, la municipalité réaffirme et renforce son engagement de longue date en faveur de l'égalité et de la lutte contre toutes les formes de discriminations, y compris celles fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. En tant qu'employeur, la Ville de Lyon souhaite également jouer un rôle d'exemplarité en matière d'inclusion, en renforçant son engagement pour garantir un environnement professionnel respectueux et bienveillant pour toutes et tous.



@L'Autre Cercle

Faire de la Ville de Lyon, un employeur modèle en matière d'inclusion

En 2023, les services de police et de gendarmerie nationales ont enregistré 4 560 infractions anti-LGBTI+ sur l'ensemble du territoire français ; 168 actes recensés en 2023 pour le seul département du Rhône. Déjà pleinement engagée à promouvoir l'inclusion et la diversité, la Ville de Lyon a souhaité adhérer à la *Charte d'engagement LGBT+* de l'Autre Cercle. Un

Contact presse : Leïla KESSI – leila.kessi@mairie-lyon.fr

document qui fixe un cadre pour les employeurs et qui vise à garantir un environnement de travail inclusif. La signature s'est déroulée à l'Hôtel de Ville, lundi 9 décembre en présence du Maire de Lyon, Grégory DOUCET, de Sylvie TOMIC, adjointe au Maire déléguée aux Droits et Egalités et du président de l'association L'Autre Cercle Auvergne – Rhône-Alpes, Adrien FIGULA-LETORT.

« À Lyon, nous refusons que la peur ou la haine dictent la vie de quiconque. Face à la montée des discriminations, Lyon agit avec conviction pour devenir un refuge, une ville où chacun peut vivre pleinement, sans crainte ni masque. En signant aujourd'hui la Charte d'Engagement LGBT+ de L'Autre Cercle, nous réaffirons notre rôle de ville pionnière et exemplaire : chaque habitant, chaque employé de cette ville, doit pouvoir vivre et travailler librement. L'égalité et la liberté ne sont pas des options : elles sont des fondements indispensables d'une société juste et digne. », **Grégory DOUCET, Maire de Lyon.**

En signant cette charte, la Ville de Lyon s'engage à intégrer ces principes dans sa gestion des ressources humaines et ses interactions avec les citoyens. De façon concrète, la municipalité s'engage à :

- **Développer des programmes de formation** pour sensibiliser les agents municipaux aux questions LGBTI+, renforçant ainsi leurs compétences en matière de diversité et d'inclusion.
- **Réviser, si nécessaire, certaines politiques internes** en analysant et ajustant les règlements municipaux pour éliminer toute forme de discrimination, en assurant une égalité de traitement pour tous les employés et usagers des services publics.
- **Mettre en place de dispositifs de soutien** en établissant des mécanismes clairs pour signaler et traiter les actes discriminatoires, en offrant un soutien aux victimes et en garantissant un environnement de travail sûr et inclusif.
- **Promouvoir l'inclusion** en faisant de la Ville de Lyon un modèle, en sensibilisant le public aux enjeux LGBTI+ et en promouvant une culture d'acceptation et de respect dans l'ensemble de la société lyonnaise.

« La mission de L'Autre Cercle est de promouvoir un environnement professionnel où chaque personne, quelle que soit son orientation sexuelle ou son identité de genre, peut évoluer librement et sereinement. En signant la Charte d'Engagement LGBT+ de L'Autre Cercle, la Ville de Lyon réaffirme son engagement en faveur d'une société plus inclusive et exemplaire. L'implication des administrations publiques est essentielle pour impulser une dynamique positive et durable en matière de diversité et d'inclusion. Nous saluons cette démarche ambitieuse et inspirante, qui ouvre la voie pour d'autres collectivités et employeurs. » **Adrien FIGULA-LETORT, Président de L'Autre Cercle Auvergne-Rhône-Alpes.**

Lutter contre toutes formes de discrimination

La signature de la Charte d'engagement LGBTI+ s'inscrit pleinement dans la politique transversale menée par la Ville de Lyon. Depuis plusieurs années, la municipalité travaille, en effet, à promouvoir l'inclusion et la diversité dans tous les domaines : de l'accès à l'emploi à l'aménagement urbain, en passant par la culture, l'éducation et le sport.

Communiqué de presse

Lyon, le 10 décembre 2024

Ainsi parmi les nombreuses mesures prises, **la Ville de Lyon s'est déclarée zone de liberté pour les personnes LGBTI+**, lors du conseil municipal du 27 mai 2021. Depuis 2022, la municipalité souhaite également accompagner les acteurs du sport amateur lyonnais afin qu'ils puissent répondre à cet enjeu d'inclusion. Les clubs sportifs sont désormais consultés sur leurs actions en faveur de l'égalité femmes-hommes ou encore sur leurs actions pour l'intégration des personnes LGBTI+. **En avril 2023, la Ville de Lyon s'est vue remettre le label « FIER Sport »** qui reconnaît les efforts entrepris par la municipalité pour l'inclusion des personnes LGBTI+ dans les activités sportives.

Par ailleurs, **la municipalité participe au financement de la première Maison de la Diversité** en France qui sera située à la Croix- Rousse, et apporte son soutien à plusieurs associations en leur attribuant des subventions dans le cadre de la programmation de lutte contre les discriminations¹.

La Ville de Lyon a également signé le 12 novembre dernier, **le Plan local pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBTI+** (2024-2026). Ce document est le résultat d'un travail partenarial avec la Préfecture du Rhône, de la Ville de Lyon, de la Métropole de Lyon, de la ville de Villeurbanne et des associations qui militent pour les Droits LGBTI+.

Enfin, Lyon accueillera en juillet 2025 les EuroGames. Il s'agit du plus grand événement sportif multisport européen dédié à la diversité et à l'inclusion. Du 23 au 27 juillet, plus de 3 500 sportives et sportifs s'affronteront dans une quarantaine de disciplines différentes : football, tir à l'arc, triathlon, tennis de table, escrime mais aussi e-sport, flag football, crossfit... Créée en 1992 à La Haye, cette compétition permet de lutter contre les discriminations dans le sport, de promouvoir l'inclusion et de soutenir les athlètes LGBTI+

L'Autre Cercle est une association qui œuvre pour l'inclusion des personnes LGBTI+ dans le monde du travail. Créée en 1997, l'association loi 1901 reconnue d'Intérêt Général regroupe aujourd'hui plus de 400 adhérent·es personnes physiques et plus de 300 employeurs membres et/ou signataires de la Charte d'Engagement LGBT+ au sein de 10 antennes locales sur toute la France. Elle a pour mission d'accompagner les acteurs du management de la diversité et de l'inclusion du monde professionnel. L'Autre Cercle observe la situation des personnes LGBTI+ dans le monde du travail et fait la promotion de ses actions et de ses valeurs afin de faire évoluer les mentalités

¹ Au total, ces subventions s'élèvent à plus de 110 000 en 2024 en soutien à 24 associations